

Le gouvernement belge nous demande de rester à la maison jusqu'au 5 avril, mais je peux sortir de la maison pour :



	Je peux aller à la pharmacie
	Je peux voir mon médecin
	Je peux faire des courses pour manger
	Je peux rendre visite à un membre de ma famille qui a besoin d'aide
	Je peux me promener à côté de chez moi seul ou avec une personne avec laquelle je vis
	Je peux sortir mon animal de compagnie
	Je peux me rendre à mon travail seulement si l'activité est indispensable
	Je peux me rendre à la banque
	Je peux me rendre à la poste
	Je peux aller à la pompe à essence

Mes déplacements sont limités pour me protéger et protéger mon entourage contre le coronavirus.

- Pour plus d'informations sur le coronavirus, j'appelle le 0800 14 689
- Les personnes sourdes et malentendantes trouveront des vidéos en langue des signes sur : www.info-coronavirus.be/fe/videos#conseils
- Pour plus d'information sur cette affiche, j'appelle Handicap et Santé au 0479 32 05 83 ou <http://www.handicap-et-sante.be>